

Affiché le 7/2/2020

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2020

Le Conseil municipal de Baume les Messieurs s'est réuni en Mairie le 20/01/2020 à 18 h30.

Présents : P. Cardinal, Maire. N. Dupont, R. Perret, Adjoints.  
X. Maitre, E. Maitre, J. Léchat, S. Moreau, C. Paccard, P. Perrin  
Conseillers municipaux

Excusés ayant donné mandat :  
N. Grandvaux à P. Cardinal

M. le Maire ouvre la séance et propose d'inscrire à l'ordre du jour l'achat d'un tracteur. Sa demande est acceptée.

### 1. TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX A SERMU – 3<sup>EME</sup> TRANCHE

M. le Maire rappelle les travaux en cours concernant l'enfouissement des réseaux. La 3<sup>eme</sup> tranche prévue à SERMU se fera dans la continuité de ceux-ci.

### 2. TRAVAUX DE RESTAURATION DES TOITURES DE L'ABBAYE : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

M. le Maire rappelle que le SIDEC a été mandaté par la commune (délibération en date du 2/10/2019) afin de réaliser l'appel d'offre pour le choix d'un maître d'œuvre concernant les travaux de restauration de l'église.

A l'issue de cet appel d'offre, la candidature du cabinet d'architecture BALDUINI, moins-disant, a été retenue pour un montant de 130 000 € HT en présence des membres de la commission appel d'offres de BLM (Mr le Maire, Mr Perret, Mr Grandvaux, Mme Zygmunt et Mr Moreau) tous ont signé le PV du choix du maître d'œuvre.

M. le Maire donne lecture de la délibération à prendre.

M. Moreau l'interpelle sur le montant estimé des travaux soit 2 400 000 € HT et souhaite faire voter un budget avant la maîtrise d'œuvre, Il demande que soit présenté un descriptif précis des travaux.

M. le Maire lui donne pour information les montants des subventions estimées et lui rappelle que sans la maîtrise d'œuvre il sera impossible d'obtenir un chiffrage puisque c'est précisément le maître d'œuvre qui procède aux appels d'offre et a la hiérarchisation des travaux.

Un débat s'engage sur le plan de financement réalisé par le SIDEC ce dernier est un plan prévisionnel précise Mr Le Maire, Mr Moreau lui demande un engagement écrit des co-financeurs, Mr le Maire précise que ce n'est pas à lui qu'appartient d'engager l'état, la Fondation du Patrimoine ou même les structures privées co-financeurs ou mécènes de l'opération.

Ce point a été ajourné à la demande des conseillers municipaux et sera discuté lors d'un prochain conseil municipal.

**Pour rectificatif :** C'est à la demande de M. BEDEL, Directeur de la Fondation du Patrimoine, qu'un plan de financement a été demandé en urgence au SIDEC, afin de nous permettre de clore notre dossier auprès de la Mission BERN.

Un plan de financement ne pourra être présenté qu'au moment de la présentation de l'avant-projet des travaux réalisés par le maître d'œuvre.

Mr le Délégué de la Fondation du Patrimoine est venu rencontrer les membres de la commune en compagnie de Mme la Députée et de Mme la conseillère Régionale seuls 3 membres du conseil municipal étaient présents, Mr le Maire précise qu'il ne lui appartient pas de mettre en doute les engagements de ces personnalités.

### 3. TRAVAUX SYLVICOLES 2020

M. GRANDVAUX étant absent, le devis sera présenté lors du prochain conseil municipal.

### 4. TARIFS DES REGIES 2020 DONT TARIFS CAMPING

Après présentation des tarifs actuels, il a été décidé que le passeport Abbaye/Grottes s'élèverait à 14 € / personne / adulte.

Concernant les tarifs du camping, il a été décidé que le forfait pour camping-car s'élèverait à 18 € en basse et haute saison.

**DELIBERATION : Pour 11/11**

## 5. ACHAT D'UN TRACTEUR :

Le Maire rappelle aux conseillers que le tracteur actuel n'est plus performant et nécessite des réparations coûteuses régulières.

Il présente la proposition de Terre Comtoise pour un tracteur John Deere, avec une reprise du tracteur actuel d'un montant de 20 400 € TTC.

L'achat du nouveau tracteur entretien inclus s'élèverait :

- Sur 8 ans à 0.81% : 1<sup>ère</sup> annuité de 9 274.21 € puis 10 260.04 € les années suivantes
- Sur 10 ans à 0.92% : 1<sup>ère</sup> annuité de 7 655.45 € puis 8 328.37 € les années suivantes

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'achat du nouveau tracteur sur une durée de 8 ans.

## DELIBERATION : Pour 11/11

## 6. DEPART A LA RETRAITE DE MME VOISIN – DEVENIR DU CAMPING

Le Maire rappelle que Mme Rachel VOISIN partira en retraite à compter du 1<sup>er</sup> février 2020.

Le conseil municipal la remercie vivement de ses années de service au sein du camping municipal. Un pot de départ sera prévu ultérieurement.

Pour la saison 2020, un nouveau gestionnaire sera recherché afin de gérer le camping en attendant qu'une autre solution soit décidée à savoir :

- Garder le camping avec un gestionnaire ;
- Proposer une DSP sachant que le futur propriétaire peut ne pas vouloir faire d'investissement car trop risqué ;
- Vente du fond et versement d'un loyer annuel par le propriétaire.

Une solution devra être trouvée par le prochain conseil municipal.

## 7. REGULARISATION DE 2 POSTES DE CONTRACTUELS.

M. PERRET explique qu'il convient de transformer les 2 postes de contractuels pourvus en poste d'adjoint du patrimoine principal 2<sup>nd</sup>e classe.

Après 6 ans de CDD, et au vu de ses résultats à la régie des grottes et du chalet, Mr LUSSIANA Anthony se voit proposer un CDI sur le poste d'adjoint du patrimoine principale 2<sup>nd</sup>e classe avec passage à l'échelon supérieur.

Mr DELOS Cyril se voit proposer un CDD de 3 ans sur le poste d'adjoint du patrimoine principal 2<sup>nd</sup>e classe au sein de la régie de l'abbaye. L'échelon restera à définir.

Le conseil municipal valide la proposition présentée à l'unanimité.

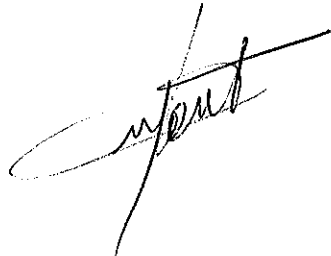
## DELIBERATION : Pour 11/11

## 8. QUESTIONS DIVERSES

- a. Réforme de la taxe d'habitation : un dossier explicatif a été transmis à tous les conseillers municipaux.
- b. Curage du tuf en fond de cours d'eau
- c. Travaux sur la passerelle de la grotte du Dard : M. le Maire rappelle que les travaux n'ont pu débiter comme prévu à cause d'associations de sauvegarde de la faune sauvage qui prétendent que le bruit serait nuisible aux animaux nichant dans la grotte et aux alentours.
- d. Ouverture des églises : Mme MANDRILLON quitte le village et ne pourra plus assurer l'ouverture de l'abbaye. Il convient de confier cette mission à une autre personne.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 20 H00.

La Secrétaire de séance  
Nicole DUPONT



Vu le Maire  
Pascal Cardinal

